

Compte rendu du Conseil Municipal du 18 février 2021 à 20h30

Présents :

Mesdames Pascale BOIRON, Sylvie FERRET-BEZIAT, Anaïs LAPORTE, Denise OLLIVIER, Florence PINAREL,

Messieurs Jean-Marc BAYLE, Claude BELLARD, Jean-Claude BOSC, Damien CARPENNE, Eric DAUBERT, André LAFFONT, Éric TRUFFI.

Excusés : Séverine CARCHON, Cécile MIROUZE, Céline SANCHEZ,

Absents :

Pouvoirs : Cécile MIROUZE à Claude BELLARD

Secrétaire de séance : André LAFFONT

Monsieur le maire ouvre la séance à 20h30

Validation du compte rendu de la séance précédente.

1- Projet « Les géants du Miocène »

Projet d'envergure et belle opportunité pour le développement du village et du tourisme. Ce projet a été sélectionné par La Région qui a lancé un budget participatif avec des votes en ligne. Actuellement, le projet est au 4^{ème} rang. Il y a encore un beau potentiel pour gagner des voix. L'accès au vote n'est pas facile. Une procédure pas à pas sera diffusée.

Pour permettre le plus grand nombre de vote, une distribution en boîte aux lettres sur la commune est lancée. L'Office de tourisme relaye l'information ainsi que la presse locale. : la Dépêche y a consacré sa une. La mairie accueille aussi le public le lundi et le jeudi après-midi pendant toute la durée de l'opération.

2- Projet photovoltaïque

Ce projet de la société Corfou Solaire, d'une étendue de 20Ha, zone artisanale du Malard, verra le jour d'ici 3 ans. Le volet paysagé comprend la plantation d'une haie et l'entretien de l'espace par un troupeau de mouton, une bergerie et des bâtiments clés en main et modulables pour les artisans. Il représentera 36% de la consommation en énergie de la Communauté de Communes.

La commune participe à ce projet de transition écologique en cédant 3,25Ha de terrain contre :

- un loyer de 16 200€/an pendant 15 ans,
- ou une soulte de 244 000€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide le projet et décide de retenir le versement de la soulte d'un montant de 244 000€ à 11 voix pour et une voix contre et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.

3- Maison de retraite

Le Maire a reçu les représentants d'un fond d'investissement le 09/02/2021 pour le rachat des murs de la maison de retraite. La vente est prévue le 24/02/2021. Ce fond d'investissement propose à la société exploitant les lits (Philogéris et IM) un programme de réaménagement et de remise aux normes ERP. Ce fond d'investissement a la volonté de faire évoluer la maison de retraite qui resterait à Simorre.

Actuellement les murs de la maison de retraite appartiennent à une société belge. La vente permettrait le retour vers une société française prête à investir jusqu'à 400 000€ et accorder à la société d'exploitation des lits une gratuité de loyer d'environ 150 000€ pour permettre la réalisation des travaux de remise aux normes.

La société d'exploitation a 2 mois pour accepter leur proposition. Pour information, l'avenir de la maison de retraite est entre les mains de Philogéris. Le bail est échu depuis juin 2020 et n'a pas été renouvelé à ce jour. Une procédure de déménagement demande 3 ans.

4- Délibérations

- Modification des statuts du SEBCS

Cette délibération concerne le syndicat de l'eau. Il est nécessaire que les communes délibèrent sous 3 mois pour permettre la modification des statuts même si le bureau de la direction de la Barousse et l'assemblée générale de la Barousse les ont déjà approuvés.

Ce syndicat de 477 membres va passer à 577 membres et deviendra le plus grand syndicat de France. Cette délibération est un accord de principe parce que la commune Simorre a délégué les compétences eau et assainissement depuis 1992.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'approuver les nouveaux statuts du Syndicat des eaux de la Barousse Comminges Saves à l'unanimité.

- Eglise

Une étude de maîtrise d'œuvre a besoin d'être lancée pour restaurer le portail Sud de l'église, mettre aux normes les installations électriques et assainir les pieds de mur à l'aide de caniveaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ce projet.

- Projet Foirail et rue Longue

Afin de pouvoir aller chercher les subventions il est nécessaire de renouveler les délibérations prises lors de la précédente mandature.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ce projet.

- Local AJS
- Local de l'Ancienne Poste
- Local de stockage association

Des délibérations sont nécessaires pour permettre la finalisation des dossiers demandes de subventions.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- A l'unanimité d'autoriser Monsieur le maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation des projets du local de AJS et du local de l'ancienne poste ;
- à 11 voix pour et une abstention d'autoriser Monsieur le maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation du projet du local de stockage des associations.

5- Transfert de la compétence CTG

Ce dossier est compliqué.

Pour rappel, la commune avait signé un Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) avec la CAF qui a expiré en 2019. L'année 2020 devait être consacrée à l'étude d'un Contrat de Territoire Global (CTG) signé par la Communauté de communes concernant les 3 pôles Gimont, Aubiet et Saramon-Simorre possédant des services à l'enfance et à la petite enfance. Le CTG élargit le champ des compétences aux jeunes adultes, au logement et à la mobilité. Ce sont des besoins qui ne correspondent pas à nos petites communes mais favorables aux plus grandes villes. Il y aurait une harmonisation de toutes les compétences au territoire alors que les besoins sont différents d'une commune à l'autre, sans compter la perte de la maîtrise de services qui fonctionnent localement.

De plus, le coût des services augmentera, et sera compensé par une augmentation de 2 points du foncier bâti. En effet, la contribution des communes ne suffira pas, et sera compensée par l'augmentation des impôts directs.

La majorité des communes de la Communauté de Communes a voté pour le transfert de la compétence vers la communauté des communes par peur de la perte des financements de la CAF.

Le transfert des compétences à la Communauté de Communes est imposé éloignant ainsi la compétence enfance et petite enfance. Le personnel des structures sera repris par la Communauté de communes, avec d'abord la petite enfance, puis l'enfance en 2022 et enfin le périscolaire en 2023.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal se prononce contre le transfert des compétences à la Communauté de communes à 7 voix contre, 1 voix pour et 4 abstentions.

6- Territoires engagés bio

Le dossier de labellisation en est à son tout début. Pour le moment la commune en est au stade de collecte des informations.

Pour obtenir ce label il faut que 15% de la surface agricole utile soit bio et que 20% des approvisionnements des services de restauration collective communale (cantine) soient bio.

Dans le Gers, seule la commune de Biran a ce label.

7- Les fontaines du village

Dans le village il y a 3 puits et des fontaines à main. L'idée est de les démonter pour les restaurer et permettre aux habitants du village de s'en servir pour l'arrosage des fleurs. Cette démarche s'inscrit dans la démarche Cittaslow.

La commune envisage aussi de développer l'idée sur toute l'agglomération même hors panneaux avec un recensement des puits.

8- Tour de table

- Information à l'attention des présidents d'associations. Un document du gouvernement indique un renfort de contrôle du respect du financement des subventions envers les associations.

Fin de séance du Conseil municipal à 22h30.

